

Missions des personnels

Ce que dit le Code de l'Éducation

Article L. 912-1

"Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves.

Ils travaillent au sein d'équipes pédagogiques ; celles-ci sont constituées des enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire, et des personnels spécialisés, notamment les psychologues scolaires dans les écoles. Les personnels d'éducation y sont associés.

Les enseignants apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi.

Ils procèdent à leur évaluation.

Ils les conseillent dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation.

Ils participent aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage.

Ils contribuent à la continuité de l'enseignement sous l'autorité du chef d'établissement en assurant des enseignements complémentaires".

...Circulaire 97-123 du 13.05.1997

"La mission du professeur est d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de leur assurer une formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle".

Modifiés par la loi Fillon, ces textes élargissent les missions des enseignants, alourdissent leur charge de travail et aggravent leurs conditions d'exercice : formation continue en dehors du temps de service, prise en charge renforcée du handicap, de l'orientation, du remplacement, de l'accompagnement scolaire et du soutien... Ainsi notre métier est plus complexe et plus difficile.

... Arrêté du 12.05.2010

"Définition des compétences à acquérir pour les professeurs documentalistes et CPE pour l'exercice de leur métier".

■ Dans le premier degré

L'enseignant travaille avec des enfants de 2 à 11 ans.

Il peut intervenir en SEGPA, IME... auprès d'élèves de plus de 11 ans.

Son enseignement est dit polyvalent, il prend en charge toutes les matières des 3 cycles du primaire (parfois regroupées au sein d'une même classe).

L'enseignant est chargé de concevoir les activités et séquences pédagogiques, d'évaluer et suivre les progrès des élèves, d'appliquer les programmes de 2008. Ces derniers mécanisent les apprentissages, privilégient le "par cœur" au détriment de la réflexion et de la manipulation. L'élève ne peut réellement construire ses savoirs, en dehors des rares séances de découverte. Les domaines d'enseignement ont été élargis avec l'apparition, entre autres, des langues vivantes (sensibilisation dès la maternelle, apprentissage à partir du CE1).

Autres missions :

- La remédiation annualisée durant une partie des heures libérées par le samedi matin, utilisée pour lutter contre la grande difficulté scolaire.

- L'accompagnement éducatif en dehors des heures de classe (comprenant la rédaction d'avenants au projet d'école) et le soutien scolaire pendant les vacances, pour les élèves et enseignants volontaires ;
- L'organisation de réunions avec les parents, les différents intervenants ou d'ordre général mais aussi spécifiques concernant les élèves en difficulté ou en situation de handicap.

Les enseignants n'ont ni formation nécessaire ni temps matériel pour mener à bien la totalité des missions assignées.

La formation continue est ramenée à peu de chagrin.

Les enseignants de RASED (cf. p. 17) et les autres (cf. p. 20), sont l'objet de fermeture de postes chaque année.

■ Dans le second degré

Les différentes réformes du système éducatif ont conduit à l'élargissement de nos missions ainsi qu'à l'alourdissement de notre charge de travail :

- Multiplication des réunions de préparation diverses et variées (accompagnement personnalisé...) et alourdissement de la charge de travail (généralisation du CCF...), cela dû à la mise en place de réformes imposées (lycée, bac pro 3 ans),
- Diversification des formes d'enseignement sans prise en compte du temps nécessaire à la coordination pédagogique (accompagnement personnalisé, enseignement d'exploration...),
- Emplois du temps partagés entre formation initiale et apprentissage,
- Affectation dans des établissements ne correspondant pas au statut (PLP en collège, certifiés bivalent en LP ; services partagés entre enseignements et entre établissements),
- Encouragement à la bivalence, voire à la polyvalence, avec la mise en place de certifications "mentions complémentaires", d'accréditation, d'indemnités de postes spécifiques,
- Elargissement de la mission de professeur principal, notamment en matière de suivi de l'orientation et alourdissement des tâches (Admission Post Bac (APB) en terminale, orientation en fin de troisième...),
- Volonté de sortir le traitement de la difficulté scolaire de la mission des enseignants en le transférant à des personnels de surveillance non formés et moins payés (accompagnement éducatif...) (cf. 16).

Pour tous les enseignants, le travail en équipe et la pédagogie de projets sont, à juste titre, préconisés mais ne sont pas pris en compte dans notre temps de service.

De même, le suivi des élèves et les relations avec les familles font partie de nos missions. Ils demandent également du temps mais ne sont pas reconnus comme tels. Cela constitue les fondements de notre revendication de RTT pour tous les personnels d'éducation (cf. p. 8-9).

Pourtant le gouvernement nous fait travailler plus (heures sup, modulation voire annualisation des services).

Pour la CGT Educ'action, toute évolution impose une négociation pour réduire nos obligations de service.

